



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Rapport financier

trimestriel

Non vérifié

Période terminée le 30 septembre 2023
Publié le 30 novembre 2023



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Commentaires et analyse de la direction

Rapport trimestriel

Période terminée le 30 septembre 2023
Publié le 30 novembre 2023

INTRODUCTION

Cet exposé narratif traite des résultats financiers du Conseil des arts du Canada (le Conseil) pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminée le 30 septembre 2022, selon les états financiers trimestriels non audités en annexe. Ces états financiers sont divulgués conformément aux exigences de l'article 131.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) promulguées par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

La haute direction est responsable de l'information présentée dans les états financiers trimestriels non audités et dans cet exposé narratif. Ces documents ont été révisés et approuvés par le comité d'audit et des finances du conseil d'administration du Conseil. Pour déterminer l'information à inclure dans le présent exposé, la haute direction applique le principe de l'importance relative, à titre de guide pour la divulgation. La haute direction considère un renseignement important s'il est probable que son omission ou son inexactitude, selon les circonstances, influencerait les décisions du premier utilisateur de ce renseignement, à savoir le gouvernement du Canada.

Le présent exposé contient des « énoncés prospectifs » qui reflètent les attentes de la haute direction quant aux résultats des opérations du Conseil. Ces énoncés ne sont pas des faits. Ce sont plutôt des estimations fondées sur des renseignements dont dispose actuellement la haute direction ou des hypothèses formulées par celle-ci, et un certain nombre de risques et d'incertitudes les entourent. Ces facteurs, entre autres, signifient que les résultats réels peuvent diverger substantiellement des attentes énoncées ou avancées dans les énoncés prospectifs.

Le Conseil n'est pas tenu par la Loi sur la gestion des finances publiques de déposer un plan d'entreprise auprès du gouvernement du Canada. Ainsi, ni le présent exposé ni les états financiers trimestriels non audités ne divulguent de comparaison des résultats avec le plan d'entreprise du Conseil. Comme l'exigent les NCSP, les états financiers trimestriels non audités fournissent des comparaisons avec le budget annuel approuvé du Conseil pour l'exercice financier.

POINTS SAILLANTS

Distinction honorifique pour passeuses culturelles et passeurs culturels 2023

- Le 28 septembre, le Conseil a décerné une distinction honorifique de passage culturel à quatre personnes dont les activités artistiques et culturelles favorisent l'utilisation et la promotion des langues autochtones. Les passeuses culturelles et les passeurs culturels sont des personnes — notamment des Aînées et Aînés, des gardiennes et gardiens du savoir, des éducatrices traditionnelles et des éducateurs traditionnels — qui, par le rôle qu'elles et ils jouent dans les communautés des Premières Nations, inuit et métisses et par leur pratique artistique et créative, contribuent à préserver et à partager les visions du monde, les pratiques culturelles et les traditions autochtones. Cette reconnaissance a été rendue possible grâce à un don anonyme destiné à soutenir les artistes autochtones vivant au Canada et à une contribution supplémentaire de la Commission canadienne pour l'UNESCO dans le cadre de son soutien à la Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies. Les personnes primées – qui avaient été sélectionnées par des pairs évaluateurs externes dans d'autres programmes de financement du Conseil des arts du Canada – ont été choisies par un comité de sélection autochtone interne. Chacune recevra 10 000\$.

Participation canadienne au festival Les Zébrures d'automne

- Le Conseil a envoyé une délégation internationale au festival Les Zébrures d'automne à Limoges (France) en septembre. La programmation de ce festival international, un événement majeur pour la francophonie, comprend des présentations de théâtre, de danse et de musique d'artistes de partout dans le monde. Le Canada a été l'une des régions mises en avant, avec des spectacles musicaux et théâtraux réalisés par des artistes de langues officielles minoritaires vivant au Manitoba et en Ontario. La délégation a rencontré ses homologues d'Afrique, des Caraïbes et de niveau international afin de promouvoir la diversité régionale de la francophonie au Canada.

Zones théâtrales biennales

- L'édition 2023 des Zones Théâtrales s'est tenue à Ottawa du 11 au 16 septembre pour promouvoir la création théâtrale professionnelle des communautés francophones en situation minoritaire. Des artistes de Moncton à Vancouver ont présenté des projets de théâtre sur des sujets d'actualité, tels que la crise du logement, la désinformation, l'identité transgenre, l'exploration spatiale, la vie après la pandémie et l'évolution de notre relation collective avec la terre et les écosystèmes. Les Zones théâtrales biennales (2021, 2023 et 2025) sont possibles grâce à un protocole d'entente entre le Conseil, le ministère du Patrimoine canadien et le Centre national des Arts.

Dévoilement de la cohorte 2023 de la Banque d'instruments de musique

- Vingt-trois éminents artistes de la musique classique au Canada pourront emprunter l'un des instruments exceptionnels de la Banque d'instruments de musique du Conseil des arts du Canada et se produire avec cet instrument au cours des trois prochaines années. Les violons et les violoncelles ont été fabriqués entre la fin du XVIIe siècle et le début du XXe siècle par des luthiers célèbres tels que Stradivari, Gagliano et Pressenda.

OEuvres d'art canadiennes au sommet du G20 en Inde

- La Banque d'art du Conseil a contribué par la photographie Letters to the Future – Antarctica, 3019 (2020) de Jessica Houston pour le projet artistique de la présidence du G20 en Inde, Together We Art. Le projet multidisciplinaire a été présenté au Bihar Museum de Patna, en Inde, du 7 au 27 août et au National Museum de New Delhi, en Inde, du 7 septembre au 7 octobre. La photographie a été acquise dans le cadre du programme d'acquisition soulignant le 50e anniversaire de la Banque d'art du Conseil.

Recherche en résidence : Répercussions civiques des arts

- Le Conseil a participé à un partenariat de recherche dirigé par Mobilisation culturelle, avec la Fondation Trillium de l'Ontario et la Fondation des arts de Toronto, afin de comprendre les répercussions civiques des arts. Cette recherche a exploré l'impact des arts sur les communautés et la société dans les domaines du savoir culturel autochtone, du climat et de la durabilité, de la santé et du bien-être, ainsi que de la diversité et de l'inclusion. Les cadres d'impact qualitatif qui en résultent renforceront la capacité du secteur canadien des arts à formuler des approches fondées sur des données probantes et à bâtir un avenir où le secteur des arts au Canada pourra prospérer.

Changements opérationnels

- Ne s'applique pas pour le trimestre en cours.

Changements au niveau du leadership et de la gouvernance

Nomination au poste de secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO

- Yves-Gérard Méhou-Loko est entré en fonction à titre de secrétaire général de la Commission canadienne pour l'UNESCO le 17 juillet 2023. Pendant plus de dix ans, Yves-Gérard a travaillé comme journaliste. Au cours des dernières années, il a également occupé des postes tels que directeur de l'Unité des services en français de l'Ombudsman de l'Ontario, commissaire à l'équité et aux droits de la personne au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, et vice-président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Nomination au conseil d'administration

- Jan-Fryderyk Pleszczyński (Montréal, Québec), avocat, entrepreneur et conseiller stratégique en affaires, a été nommé au conseil d'administration du Conseil des arts du Canada pour un mandat de quatre ans, à compter du 4 août 2023.

APERÇU DES RÉSULTATS NETS DU DEUXIÈME TRIMESTRE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2023	2022	Variation	2023	2022	Variation
Revenus	7 587	(2 914)	10 501	12 688	2 012	10 676
Charges	(72 584)	(110 786)	38 202	(251 885)	(286 509)	34 624
Crédits parlementaires	83 000	125 000	(42 000)	216 000	250 000	(34 000)
Excédent (déficit) de la période	18 003	11 300	6 703	(23 197)	(34 497)	11 300

Le Conseil affiche un surplus de 18 millions de dollars pour le trimestre, par rapport à 11,3 millions de dollars pour la même période l'an dernier. Cette variation positive de 6,7 millions de dollars s'explique principalement par l'augmentation des revenus de placement de 10,8 millions de dollars par rapport à la même période l'année précédente. Le reste est dû à une réduction des crédits parlementaires de 42 millions de dollars, le Conseil ne recevant plus de financement supplémentaire pour la COVID. Par ailleurs, les subventions accordées ont été inférieures de 38,3 millions de dollars à celles de l'année dernière, ce qui a entraîné un déficit net de 3,7 millions de dollars pour ces facteurs.

Le Conseil continuera à surveiller ses résultats financiers dans le but d'arriver à un budget équilibré.

Revenus

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)	2023	2022	Augmentation/ (Diminution)
Revenus nets de placements réalisés	6 400	(4 415)	10 815	10 585	(970)	11 555
Autres revenus	1 187	1 501	(314)	2 103	2 982	(879)
Total	7 587	(2 914)	10 501	12 688	2 012	10 676

Revenus nets de placements réalisés

Les revenus nets de placements réalisés pour le trimestre et le semestre clos cette année sont plus élevés que pour les mêmes périodes de l'année précédente, principalement en raison des pertes réalisées sur la vente de deux de ses placements à revenu fixe l'année dernière, mais aussi en raison d'une augmentation des revenus distribués par rapport à l'année précédente.

Charges

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre			Six mois se terminant le 30 septembre		
	2023	2022	Augmentation /(Diminution)	2023	2022	Augmentation /(Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	58 942	97 265	(38 323)	224 835	259 632	(34 797)
Prestation des programmes de transfert	6 399	6 195	204	12 871	12 897	(26)
Services à la communauté artistique	385	481	(96)	1 381	767	614
Résultats nets de la Banque d'art	(110)	8	(118)	(9)	90	(99)
Commission canadienne pour l'UNESCO	783	749	34	1 312	1 243	69
Administration générale	6 185	6 088	97	11 495	11 880	(385)
Total	72 584	110 786	(38 202)	251 885	286 509	(34 624)

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix

La diminution de 38,3 millions de dollars au deuxième trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente s'explique principalement par le fait que le Conseil a reçu des crédits parlementaires supplémentaires de 50 millions de dollars en 2022-2023 pour le Fonds de relance pour les secteurs des arts, de la culture, du patrimoine et du sport. Ces fonds supplémentaires ne seront pas reçus cette année, réduisant ainsi le budget des subventions du même montant. Le calendrier des concours de subventions de cette année est plus fortement axé sur les six derniers mois de 2023-2024, la majorité de la diminution de 50 millions de dollars apparaît donc au cours des premiers trimestres.

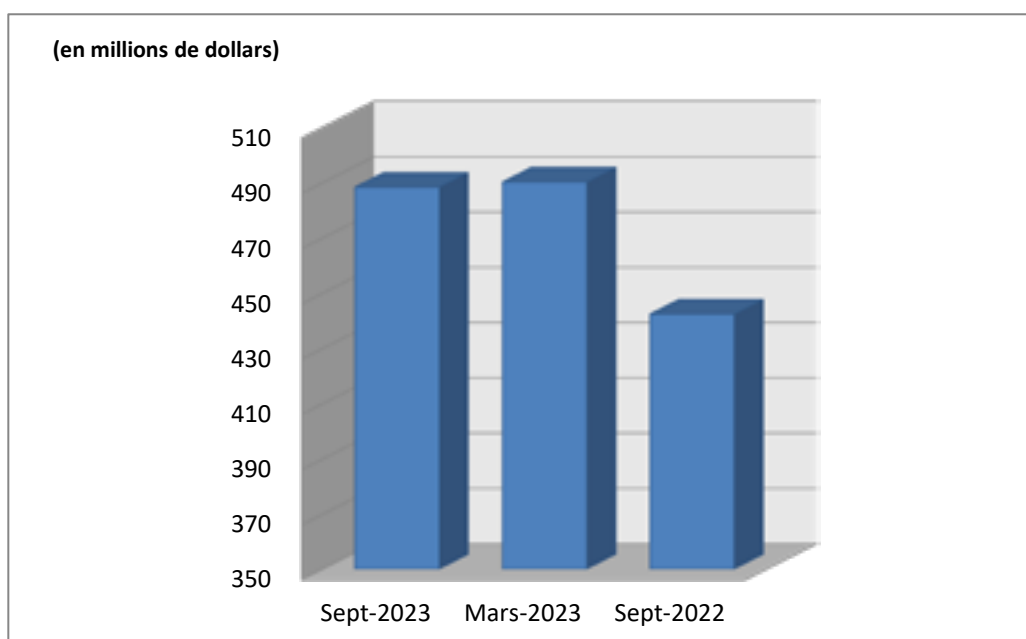
Actifs

Actifs financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Trésorerie	96 228	108 169	(11 941)
Débiteurs	2 700	3 327	(627)
Placements de portefeuille	488 273	490 131	(1 858)
Total	587 201	601 627	(14 426)

Placements de portefeuille

Au 30 septembre 2023, la valeur marchande totale du portefeuille était de 488,3 millions de dollars, dont 115,5 millions étaient grevés d'affectations d'origine externe. Il s'agit d'une diminution de la valeur marchande de 1,9 million de dollars depuis le 31 mars 2023, et d'une augmentation de 45,9 millions de dollars depuis le 30 septembre 2022.



Le fonds total a généré un rendement négatif de 2,1 % pour le trimestre, soit 0,9 % de moins que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs sont sous l'indice de référence, à l'exception des actions canadiennes qui ont égalé ce dernier. Le rendement sur un an du fonds total était de 12,0 % en septembre 2023, soit 1,4 % de plus que l'indice de référence. Toutes les catégories d'actifs ont enregistré un rendement positif sur un an, à l'exception des investissements dans l'immobilier qui ont généré un rendement négatif de 5,4 %, soit 5 % de moins que l'indice de référence.

Passifs

(en milliers de dollars)	30 septembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	161 376	137 292	24 084
Créditeurs et charges à payer	5 270	7 674	(2 404)
Revenus reportés	5 050	5 461	(411)
Avantages sociaux futurs	5 857	5 721	136
Contributions grevées d'affectations d'origine externe	73 633	74 667	(1 034)
Total	251 186	230 815	20 371

Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer

L'augmentation de 24,1 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par le fait que les subventions de base annuelles deviennent payables au cours du nouvel exercice.

Actifs non financiers

(en milliers de dollars)	30 septembre 2023	31 mars 2023	Augmentation/ (Diminution)
Immobilisations corporelles	7 252	8 016	(764)
Actifs de la Banque d'art	19 872	19 849	23
Instruments de musique	1	1	-
Frais payés d'avance	3 109	362	2 747
Total	30 234	28 228	2 006

Actifs de la Banque d'art

La collection de la Banque d'art du Conseil des arts comprend plus de 17 200 oeuvres d'art contemporaines du Canada. Les actifs de la Banque d'art sont capitalisés au coût de 19,9 millions de dollars. Au 30 septembre 2023, la valeur estimée des actifs de la Banque d'art s'élevait à environ 73,2 millions de dollars.

Instruments de musique

Le Conseil a constitué une Banque d'instruments de musique qui compte actuellement un archet de violoncelle de qualité et douze instruments prestigieux. De plus, le Conseil gère 12 instruments en prêt. Au 30 septembre 2023, la valeur d'expertise de ces actifs était de 70,9 millions de dollars américains. Les instruments figurent, à leur valeur nominale, dans l'état de la situation financière.

Frais payés d'avance

L'augmentation de 2,7 millions de dollars par rapport à la valeur au 31 mars 2023 s'explique par un transfert de 2,6 millions de dollars au Conseil national de recherches pour le programme Killam 2023-2024.

GESTION DU RISQUE

Une gestion efficace du risque est essentielle pour permettre au Conseil d'exécuter son mandat. Le Conseil continue de promouvoir une solide culture de gestion du risque dans laquelle cette responsabilité est partagée par l'ensemble du personnel. L'objectif principal de la gestion organisationnelle du risque consiste à s'assurer que les résultats des activités à risques sont conformes aux plans, aux stratégies et à la propension au risque du Conseil.

Le cadre de gestion du risque du Conseil se fonde sur quatre éléments clés :

- gouvernance du risque;
- propension au risque;
- profil, évaluation et atténuation des risques;
- atténuation des risques financiers.

Gouvernance du risque

La gouvernance de la gestion du risque du Conseil repose principalement sur la supervision exercée par son conseil d'administration, directement ou par l'intermédiaire de ses comités; elle vise à s'assurer que la prise de décisions est conforme aux stratégies et à la propension au risque. Le conseil d'administration reçoit des mises à jour périodiques sur les principaux risques touchant le Conseil relativement à son profil de risque et aux mesures d'atténuation connexes, au rendement financier et au rendement du portefeuille de placements. La haute direction du Conseil est responsable de la gestion du risque, sous la supervision directe du conseil d'administration.

Propension au risque

Le Conseil utilise, pour gérer ses activités, une approche prudente en matière de prise de risques. Cette prudence se traduit par une prise de risques contribuant à renforcer la capacité de l'organisation à remplir son mandat et dont les conséquences sont bien comprises et adéquatement atténuées. Il gère les risques conformément à son mandat, à ses valeurs, à sa culture organisationnelle et à ses engagements publics et internes. L'énoncé complet du Conseil sur la propension au risque est publié dans les états financiers annuels de 2023.

Profil de risque

En s'appuyant sur la propension au risque du Conseil comme élément contextuel principal, le profil de risque est révisé et mis à jour chaque année. Tous les risques recensés ont été classés selon leur probabilité et leurs conséquences potentielles sur les activités du Conseil, l'accent ayant été mis sur les possibles risques opérationnels, financiers et de réputation. Le profil de risque du Conseil, qui énumère les principales sphères de risques et les stratégies d'atténuation pour y remédier, a été présenté au conseil d'administration en janvier 2023.

Les stratégies d'atténuation et les activités connexes sont constamment surveillées par des membres désignés parmi la haute direction, le but étant de réduire l'exposition aux risques. Le comité de l'audit et des finances reçoit par ailleurs des mises à jour régulières pour exercer une surveillance continue de ces risques et s'assurer que les stratégies d'atténuation en place sont efficaces.

Risques financiers

En raison de ses activités, le Conseil est exposé à divers risques financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraînerait des pertes financières pour le Conseil. Une part importante des créances du Conseil est déposée normalement dans les 30 à 60 jours suivant la fin du trimestre et, à ce titre, comporte un risque de crédit très faible. Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. La majeure partie des revenus du Conseil provient de crédits parlementaires encaissés chaque mois. Ces revenus sont investis dans un compte à taux privilégié dans une institution financière jusqu'à ce que l'on en ait besoin. Les activités de placement du Conseil sont principalement exposées au risque de prix, au risque de taux d'intérêt et au risque de change. Selon les directives qui leur sont données, les gestionnaires de placements du Conseil doivent gérer au quotidien les risques de marché, conformément à ses politiques. Tous les trimestres, le conseil d'administration et le comité de placements contrôlent l'ensemble des placements du Conseil sur les marchés.

UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les renseignements qui suivent visent à offrir un supplément à ceux qui ont été fournis ailleurs dans cette discussion concernant l'utilisation de crédits parlementaires par le Conseil.

Le Conseil reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits approuvés par le Parlement. Le Conseil enregistre les crédits parlementaires qu'il reçoit pour la période en tant que revenus dans l'état des résultats ou en tant que crédits parlementaires reportés, si ceux-ci se rapportent aux mois qui suivent la fin de la période. Le Conseil présente une analyse mensuelle des flux de trésorerie au ministère du Patrimoine canadien afin de justifier ses prélèvements mensuels pour ses besoins de trésorerie. Il est possible que les besoins de trésorerie ne correspondent pas nécessairement au calendrier des charges dont l'état des résultats rend compte. Le prélèvement mensuel est investi dans un compte à taux privilégié dans une institution financière, et le Conseil va puiser dans ce fonds pour ses besoins courants de trésorerie.

Les crédits parlementaires approuvés et reçus par le Conseil pour la période de six mois terminée le 30 septembre étaient les suivants:

(en milliers de dollars)	30 septembre	
	2023	2022
Financement annuel d'exploitation approuvé		
Crédit 1 - Charges d'exploitation	364 239	414 189
Crédits parlementaires pour les frais d'exploitation inscrits dans l'état des résultats pour la période de six mois	(216 000)	(250 000)
Solde des fonds d'exploitation à recevoir	148 239	164 189



Conseil des arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

États financiers

trimestriels

Non vérifiés

Ces états financiers pour le trimestre terminant le 30 septembre 2023
n'ont pas été révisés ou vérifiés par notre auditeur.

Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que toutes les autres informations fournies dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

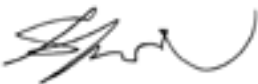
À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

30 novembre, 2023

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Michelle Chawla'.

Michelle Chawla

Directrice et chef de la direction

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Eva Jacobs'.

Eva Jacobs, CPA, CGA

Dirigeante principale des finances, de l'administration et de la sécurité

État de la situation financière

(non vérifié)

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2023	31 mars 2023
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	96 228\$	108 169\$
Débiteurs	2 700	3 327
Placements de portefeuille (Note 3)	488 273	490 131
Total des actifs financiers	587 201	601 627
PASSIFS		
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	161 376	137 292
Créditeurs et charges à payer	5 270	7 674
Revenus reportés	5 050	5 461
Avantages sociaux futurs	5 857	5 721
Revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	73 633	74 667
Total des passifs	251 186	230 815
ACTIFS FINANCIERS NETS	336 015	370 812
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	7 252	8 016
Actifs de la Banque d'art	19 872	19 849
Instruments de musique	1	1
Frais payés d'avance	3 109	362
Total des actifs non financiers	30 234	28 228
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ (Note 6)	366 249\$	399 040\$
L'excédent accumulé est constitué de :		
Excédent accumulé des activités	352 333	375 530
Gains de réévaluation cumulés	13 916	23 510
ÉXCÉDENT ACCUMULÉ	366 249\$	399 040\$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des résultats

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Budget Annuel	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023-2024	2023	2022	2023	2022
Revenus					
Revenus nets de placements réalisés (Note 7)	16 176 \$	6 400 \$	(4 415) \$	10 585 \$	(970) \$
Autres revenus	4 417	1 187	1 501	2 103	2 982
Total des revenus	20 593	7 587	(2 914)	12 688	2 012
Charges					
Programmes de transfert					
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix	321 256	58 942	97 265	224 835	259 632
Prestation des programmes de transfert	30 501	6 399	6 195	12 871	12 897
Services à la communauté artistique	4 649	385	481	1 381	767
	356 406	65 726	103 941	239 087	273 296
Résultats nets de la Banque d'art (Note 8)	254	(110)	8	(9)	90
Commission canadienne pour l'UNESCO (Note 9)	2 868	783	749	1 312	1 243
Administration générale	25 310	6 185	6 088	11 495	11 880
Total des charges	384 838	72 584	110 786	251 885	286 509
Déficit de la période lié aux activités avant les crédits parlementaires	(364 245)	(64 997)	(113 700)	(239 197)	(284 497)
Crédits parlementaires	364 239	83 000	125 000	216 000	250 000
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	(6)	18 003	11 300	(23 197)	(34 497)
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	375 530	334 330	319 580	375 530	365 377
EXCÉDENT ACCUMULÉ DES ACTIVITÉS, FIN DE LA PÉRIODE	375 524 \$	352 333 \$	330 880 \$	352 333 \$	330 880 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des gains et pertes de réévaluation

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	25 455 \$	(7 107) \$	23 510 \$	31 594 \$
Pertes non réalisés attribuables aux éléments suivants:				
Placements de portefeuille	(11 529)	(3 013)	(9 289)	(42 046)
Montants reclassés dans l'état des résultats:				
Placements de portefeuille	(10)	7 147	(305)	7 479
GAINS (PERTES) NETS DE RÉÉVALUATION, POUR LA PÉRIODE	(11 539)	4 134	(9 594)	(34 567)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS, FIN DE LA PÉRIODE	13 916 \$	(2 973) \$	13 916 \$	(2 973) \$

État de la variation de l'actif financier net

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS DE LA PÉRIODE	18 003 \$	11 300 \$	(23 197) \$	(34 497) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49)	(284)	(75)	(572)
Amortissement des immobilisations corporelles	419	413	839	826
Acquisition d'actifs de la Banque d'art	(2)	-	(23)	(3)
	368	129	741	251
Acquisition de frais payés d'avance	(136)	(2 229)	(3 549)	(2 638)
Utilisation de frais payés d'avance	394	372	802	670
	258	(1 857)	(2 747)	(1 968)
Gains (pertes) nets de réévaluation	(11 539)	4 134	(9 594)	(34 567)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	7 090	13 706	(34 797)	(70 781)
ACTIFS FINANCIERS NETS, DÉBUT DE LA PÉRIODE	328 925	284 906	370 812	369 393
ACTIFS FINANCIERS NETS, FIN DE LA PÉRIODE	336 015 \$	298 612 \$	336 015 \$	298 612 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

(non vérifié) (en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Activités de fonctionnement				
Excédent (déficit) lié aux activités de la période	18 003 \$	11 300 \$	(23 197) \$	(34 497) \$
Pertes (gains) sur disposition dans les placements de portefeuille (Note 7)	(53)	9 125	(462)	9 468
Revenus de dividendes et autres distributions - réinvestis (Note 7)	(4 399)	(1 770)	(7 794)	(5 653)
Amortissement d'immobilisations corporelles	419	413	839	826
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	258	(1 857)	(2 747)	(1 968)
Augmentation des avantages sociaux futurs	57	125	136	249
Produits transférés (des) aux revenus reportés - Contributions grevées d'affectations d'origine externe des (aux) revenus de placements (note 5)	1 381	(1 951)	2 108	(1 011)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (Note 10)	(26 846)	12 953	21 896	74 360
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de fonctionnement	(11 180)	28 338	(9 221)	41 774
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(49)	(284)	(75)	(572)
Acquisitions d'actifs de la Banque d'art	(2)	-	(23)	(3)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement en immobilisations	(51)	(284)	(98)	(575)
Activités de placement				
Acquisition de placements de portefeuille	(1 329)	(71 520)	(9 599)	(77 522)
Disposition de placements de portefeuille	705	76 885	6 977	80 913
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de placement	(624)	5 365	(2 622)	3 391
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(11 855)	33 419	(11 941)	44 590
TRÉSORERIE, DÉBUT DE LA PÉRIODE	108 083	136 106	108 169	124 935
TRÉSORERIE, FIN DE LA PÉRIODE	96 228 \$	169 525 \$	96 228 \$	169 525 \$

Les notes afférentes et tableaux font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers
Pour la période se terminant le 30 septembre 2023
(non vérifié)

1. POUVOIRS, MANDAT ET ACTIVITÉS

Le Conseil des arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la Loi sur le Conseil des Arts du Canada qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. En vertu de l'article 85(1.1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour les articles 89.8 à 89.92 de la section I, l'article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'oeuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'entremise des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil engage des frais d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les frais de livraison des programmes de transfert représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les frais de services pour la communauté artistique sont les coûts engagés pour les activités non connexes aux subventions dans l'accomplissement du mandat du Conseil. Les frais d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO) a été créée par le Conseil des arts du Canada en vertu d'un décret en 1957. La CCUNESCO sert de tribune aux gouvernements de même qu'à la société civile, et cherche à intéresser les Canadiens aux activités de l'UNESCO dans les domaines relevant de son mandat, quant à savoir l'éducation, les sciences naturelles et sociales, la culture, ainsi que les communications et l'information. Le Conseil des arts assure le secrétariat de la CCUNESCO, sous la direction d'un secrétaire général qui se rapporte directement à la Directrice et chef de la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Méthode comptable

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) tels que promulgués par les comptables professionnels agréés (CPA) du Canada.

Base de préparation

Les présents états financiers intermédiaires sont destinés à actualiser les informations fournies dans le plus récent jeu complet d'états financiers annuels du Conseil. En conséquence, ils doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités du Conseil pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les états financiers intermédiaires ne sont pas audités pour toutes les périodes considérées. Les méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers intermédiaires sont conformes à celles fournies dans les plus récents états financiers annuels audités du Conseil.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux NCSP canadiennes, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie estimative des immobilisations corporelles, la valeur résiduelle et d'expertise des actifs de la Banque d'art ainsi que la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels peuvent différer des estimations.

Chiffres budgétés

Des chiffres budgétés, présentés à des fins de comparaison, ont été approuvés par le conseil d'administration.

3. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	Cumul 30 septembre 2023					Fin de l'exercice 31 mars 2023		
	Coût	Pertes non-réalisées	Gains non-réalisés	Juste valeur		Coût	Juste valeur	
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	%	\$	\$	%

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	47 754	-	7 149	54 903	14	46 046	57 107	14
Actions mondiales	192 668	7 751	11 372	196 289	48	194 850	199 501	49
Revenus fixes	84 296	3 843	-	80 453	20	82 752	82 899	20
Immobilier	22 636	1 327	1 293	22 602	5	17 449	18 399	5
Infrastructure	42 371	-	8 567	50 938	13	39 544	48 623	12
	389 725	12 921	28 381	405 185	100	380 641	406 529	100

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	11 483	-	632	12 115	15	11 393	12 874	15
Actions mondiales	39 648	1 600	2 048	40 096	48	40 118	40 783	49
Revenus fixes	17 318	803	-	16 515	20	17 001	17 017	20
Immobilier	4 917	265	331	4 983	6	3 880	4 157	5
Infrastructure	7 975	-	1 404	9 379	11	7 152	8 771	11
	81 341	2 668	4 415	83 088	100	79 544	83 602	100
Total des placements	471 066	15 589	32 796	488 273		460 185	490 131	

Les gains et pertes non-réalisés sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Le Conseil évalue annuellement chaque instrument de placement contre des facteurs spécifiques afin de déterminer s'il existe une indication objective que le coût ajusté ne sera pas recouvert et, donc que le placement a subi une dépréciation. Le Conseil ne considère pas ces placements dépréciés autrement que temporairement.

Le Conseil gère deux portefeuilles séparés : dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et fonds Killam. Le testament Killam a demandé que leur don soit investi séparément. Mis à part le fonds Killam, toutes les autres contributions affectées, consolidées dans la dotation du Conseil des arts et les fonds spéciaux, représentent 8 % (31 mars 2023: 8 %) de ce fonds pour une juste valeur marchande de 32 455 000 \$ (31 mars 2023 : 32 563 000 \$). La juste valeur totale des fonds de placement affectés, y compris le fonds Killam, est de 115 543 000 \$ (31 mars 2023 : 116 165 000 \$).

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux, et du fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence suivants conformément à l'*Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement* approuvé par le conseil d'administration. La composition des catégories d'actif peut varier selon un minimum et un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actifs	Valeur marchande	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	14%	10%	14%	20%
Actions mondiales	48%	40%	46%	55%
Revenus fixes	20%	15%	20%	30%
Immobilier	6%	0%	10%	15%
Infrastructure	12%	0%	10%	15%
Marché monétaire/ Trésorerie	0%	0%	0%	10%

Les sommes du marché monétaire ou de trésorerie sont destinées à des placements ou financement d'appel futurs de fonds relatifs à des engagements déjà approuvés et signés.

Les placements dans les fonds communs d'action comprennent des parts dans six fonds communs, deux fonds canadiens et quatre fonds mondiaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres mondiaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) All Country World Index. Les placements dans le fonds commun de revenus fixes comprennent des obligations, des hypothèques, des dettes des pays émergents et d'autres placements d'obligations. La partie des obligations universelles des fonds de revenus fixes est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire FTSE Canada Universe Bond Index et la partie des prêts hypothécaires est évaluée en regard des rendements de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada.

Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada, aux États-Unis et mondialement. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank. Les fonds d'infrastructure comprennent des placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

4. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le classement des instruments financiers du Conseil, ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)		Cumul 30 septembre 2023	Fin de l'exercice 31 mars 2023
Catégories - actifs et passifs financiers	Classement	Valeur comptable et juste valeur (\$)	Valeur comptable et juste valeur (\$)
Trésorerie	Juste valeur	96 228	108 169
Débiteurs	Coût amorti	2 700	3 327
Placements de portefeuille ¹	Juste valeur	488 273	490 131
Subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	Coût amorti	161 376	137 292
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti	5 270	7 674

¹ La juste valeur des placements est présentée à la note 3.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer, des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des placements est déterminée comme suit:

- Les placements dans les fonds communs d'actions canadiennes, d'actions mondiales, de revenus fixes et de marchés monétaires sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires externes du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.
- Les valeurs des placements en immobilier et en infrastructure sont fournies par les gestionnaires externes de fonds, au moyen d'estimations déterminées à l'interne, fondées sur les modèles d'évaluation avec données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers sont regroupés par niveau 1 à 3 en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur:

- Niveau 1 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 sont basées sur des prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 - Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 sont basées sur des données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. en tant que prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés de prix);
- Niveau 3 - les évaluations à la juste valeur de niveau 3 sont basées sur des techniques d'évaluation qui comprennent des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché lorsque de telles données existent. On classe un instrument financier au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel on a pris en compte une donnée importante non observable lors de l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière, classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite ci-dessus:

Actifs financiers à leur juste valeur

	Cumul 30 septembre 2023				Fin de l'exercice 31 mars 2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$

Trésorerie

Trésorerie	96 228	-	-	96,228	108 169	-	-	108 169
------------	--------	---	---	--------	---------	---	---	---------

Placements de portefeuille

Dotation du Conseil des arts et fonds spéciaux

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	54 903	-	54 903	-	57 107	-	57 107
Actions mondiales	-	196 289	-	196 289	-	199 501	-	199 501
Obligations	-	59 424	21 029	80 453	-	61 827	21 072	82 899
Immobilier	-	-	22 602	22 602	-	-	18 399	18 399
Infrastructure	-	-	50 938	50 938	-	-	48 623	48 623

Fonds Killam

Fonds communs								
Actions canadiennes	-	12 115	-	12 115	-	12 874	-	12 874
Actions mondiales	-	40 096	-	40 096	-	40 783	-	40 783
Obligations	-	12 207	4 308	16 515	-	12 700	4 317	17 017
Immobilier	-	-	4 983	4 983	-	-	4 157	4 157
Infrastructure	-	-	9 379	9 379	-	-	8 771	8 771
	-	375 034	113 239	488 273	-	384 792	105 339	490 131
Total	96 228	375 034	113 239	584 501	108 169	384 792	105 339	598 300

Analyse de sensibilité du niveau 3 - Dans le processus de mesure de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées intègrent des hypothèses qui sont basées sur des données non observables. Comme les hypothèses sous-jacentes utilisées dans ces évaluations ne sont pas accessibles au Conseil, une analyse de sensibilité des hypothèses de substitution raisonnablement possibles pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 n'est pas possible.

5. REVENUS REPORTÉS – CONTRIBUTIONS GREVÉES D’AFFECTATIONS D’ORIGINE EXTERNE

Les revenus reportés de contributions grevées d’affectations d’origine externe consistent en des revenus accumulés qui ont été reportés jusqu’à ce que les ressources aient été utilisées aux fins précisées par les dotations correspondantes. Le principal de 37 569 000 \$ des dotations grevées d’affectations doit rester intact et est comptabilisé au titre de l’excédent accumulé des activités (voir note 6).

<u>(en milliers de dollars)</u>	Cumul 30 septembre 2023	Fin de l’exercice 31 mars 2023
Solde au début de la période	74 667 \$	75 817 \$
Transfert des revenus nets de placements (note 7)		
Revenus nets de placements	2 364	4 029
Utilisation des fonds	(256)	(2 711)
	2 108	1 318
Pertes non réalisées sur placements de portefeuille	(3 051)	(2 625)
Reclassés à l’état des résultats - placements de portefeuille	(91)	157
Solde à la fin de la période	73 633 \$	74 667 \$

Les gains (pertes) non réalisés sur les placements de portefeuille sont liés à la variation de la juste valeur de ces actifs depuis la période précédente.

6. EXCÉDENT ACCUMULÉ

(en milliers de dollars)	Cumul 30 septembre 2023	Fin de l'exercice 31 mars 2023
Excédent accumulé des activités		
Dotation - contribution initiale	50 000 \$	50 000 \$
Principal de dotation - contributions grevées d'affectations d'origine externe	37 569	37 569
Réserve - excès de revenus de placements		
Solde au début de la période	261 445	253 445
Affecté de l'excédent accumulé des activités durant la période	-	8 000
Solde à la fin de la période	261 445	261 445
Excédent		
Solde au début de la période	26 516	24 363
Affecté à la réserve - excès de revenus de placements durant la période	-	(8 000)
Excédent (déficit) pour la période	(23 197)	10 153
Solde à la fin de la période	3 319	26 516
Total de l'excédent accumulé des activités	352 333	375 530
Gains (pertes) de réévaluation cumulés		
Solde au début de la période	23 510	31 594
Variations de la juste valeur	(9 594)	(8 084)
Solde à la fin de la période	13 916	23 510
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	366 249 \$	399 040 \$

7. REVENUS NETS DE PLACEMENTS RÉALISÉS

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Gains (pertes) sur disposition de placements de portefeuille	53 \$	(9 125) \$	462 \$	(9 468) \$
Transfert des (aux) revenus reportés - contributions grevées d'affectations d'origine externe (note 5)	(1 381)	1 952	(2 108)	1 011
Gains (pertes) nets sur conversion de devises	(2)	3	8	11
Dividendes et autres distributions - réinvestis	4 399	1 770	7 794	5 653
Revenus d'intérêts, dividendes et autres distributions - encaissés	3 854	1 316	5 422	2 686
Frais de gestion du portefeuille	(523)	(331)	(993)	(863)
	6 400 \$	(4 415) \$	10 585 \$	(970) \$

8. RÉSULTATS NET DE LA BANQUE D'ART

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Revenus de location	(422) \$	(386) \$	(858) \$	(788) \$
Autres revenus	(45)	(47)	(81)	(87)
Frais administratifs	357	440	929	963
Amortissement des autres immobilisations	-	1	1	2
	(110) \$	8 \$	(9) \$	90 \$

9. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le 30 septembre		Six mois se terminant le 30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Dépenses de programmes	413 \$	390 \$	523 \$	608 \$
Programmes – contributions reçues	-	-	-	(225)
Frais administratifs	370	359	789	860
	783 \$	749 \$	1,312 \$	1,243 \$

10. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)	Trois mois se terminant le		Six mois se terminant le	
	30 septembre		30 septembre	
	2023	2022	2023	2022
Diminution des débiteurs	320 \$	3 700 \$	627 \$	8 524 \$
Augmentation (diminution) des subventions, paiements aux autrices et auteurs et prix à payer	(25 731)	11 391	24 084	69 567
Diminution des créditeurs et charges à payer	(960)	(1 182)	(2 404)	(3 258)
Diminution des revenus reportés	(475)	(956)	(411)	(473)
Variation nette	(26 846) \$	12 953 \$	21 896 \$	74 360 \$

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Les autres apparentés au Conseil sont le personnel occupant les postes clés de la direction, les membres de leur famille proche et les entités qui sont contrôlées par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche ou encore les entités dont le pouvoir de vote important est détenu par le personnel occupant les postes clés de la direction ou les membres de leur famille proche. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.